

Les "archives orales" rôle et statut

1

SENEGALE

Page

AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 30 janvier 2001..... 1

SYNOPSIS..... 7

I. LES OMBRES BRILLANTES APPELÉES
"ARCHIVES"..... 9

II. LES PRATIQUES ET PRINCIPES..... 13

a. Les pratiques et principes..... 13

1. Les États et le genre de documents à saisir publiquement..... 13

2. L'absence de frontières : une pratique mondiale ?..... 14

3. Divers types de pratiques, de contextes..... 14

b. Les principes et pratiques des États..... 14

1. Le rôle de l'État..... 14

2. Le rôle de la société civile..... 17

III. L'ÉTAT DES LIEUX..... 17

a. L'ÉTAT DES LIEUX..... 17

b. L'ÉTAT DES LIEUX..... 17

1. Les pratiques et principes..... 17

2. Les pratiques et principes..... 17

3. Les pratiques et principes..... 17

4. Les pratiques et principes..... 17

5. Les pratiques et principes..... 17

6. Les pratiques et principes..... 17

7. Les pratiques et principes..... 17

8. Les pratiques et principes..... 17

9. Les pratiques et principes..... 17

10. Les pratiques et principes..... 17

11. Les pratiques et principes..... 17

12. Les pratiques et principes..... 17

13. Les pratiques et principes..... 17

14. Les pratiques et principes..... 17

15. Les pratiques et principes..... 17

16. Les pratiques et principes..... 17

17. Les pratiques et principes..... 17

18. Les pratiques et principes..... 17

19. Les pratiques et principes..... 17

20. Les pratiques et principes..... 17

21. Les pratiques et principes..... 17

22. Les pratiques et principes..... 17

23. Les pratiques et principes..... 17

24. Les pratiques et principes..... 17

25. Les pratiques et principes..... 17

26. Les pratiques et principes..... 17

27. Les pratiques et principes..... 17

28. Les pratiques et principes..... 17

29. Les pratiques et principes..... 17

30. Les pratiques et principes..... 17

31. Les pratiques et principes..... 17

32. Les pratiques et principes..... 17

33. Les pratiques et principes..... 17

34. Les pratiques et principes..... 17

35. Les pratiques et principes..... 17

36. Les pratiques et principes..... 17

37. Les pratiques et principes..... 17

38. Les pratiques et principes..... 17

39. Les pratiques et principes..... 17

40. Les pratiques et principes..... 17

41. Les pratiques et principes..... 17

42. Les pratiques et principes..... 17

43. Les pratiques et principes..... 17

44. Les pratiques et principes..... 17

45. Les pratiques et principes..... 17

46. Les pratiques et principes..... 17

47. Les pratiques et principes..... 17

48. Les pratiques et principes..... 17

49. Les pratiques et principes..... 17

50. Les pratiques et principes..... 17

51. Les pratiques et principes..... 17

52. Les pratiques et principes..... 17

53. Les pratiques et principes..... 17

54. Les pratiques et principes..... 17

55. Les pratiques et principes..... 17

56. Les pratiques et principes..... 17

57. Les pratiques et principes..... 17

58. Les pratiques et principes..... 17

59. Les pratiques et principes..... 17

60. Les pratiques et principes..... 17

61. Les pratiques et principes..... 17

62. Les pratiques et principes..... 17

63. Les pratiques et principes..... 17

64. Les pratiques et principes..... 17

65. Les pratiques et principes..... 17

66. Les pratiques et principes..... 17

67. Les pratiques et principes..... 17

68. Les pratiques et principes..... 17

69. Les pratiques et principes..... 17

70. Les pratiques et principes..... 17

71. Les pratiques et principes..... 17

72. Les pratiques et principes..... 17

73. Les pratiques et principes..... 17

74. Les pratiques et principes..... 17

75. Les pratiques et principes..... 17

76. Les pratiques et principes..... 17

77. Les pratiques et principes..... 17

78. Les pratiques et principes..... 17

79. Les pratiques et principes..... 17

80. Les pratiques et principes..... 17

81. Les pratiques et principes..... 17

82. Les pratiques et principes..... 17

83. Les pratiques et principes..... 17

84. Les pratiques et principes..... 17

85. Les pratiques et principes..... 17

86. Les pratiques et principes..... 17

87. Les pratiques et principes..... 17

88. Les pratiques et principes..... 17

89. Les pratiques et principes..... 17

90. Les pratiques et principes..... 17

91. Les pratiques et principes..... 17

92. Les pratiques et principes..... 17

93. Les pratiques et principes..... 17

94. Les pratiques et principes..... 17

95. Les pratiques et principes..... 17

96. Les pratiques et principes..... 17

97. Les pratiques et principes..... 17

98. Les pratiques et principes..... 17

99. Les pratiques et principes..... 17

100. Les pratiques et principes..... 17

Type de saisine : Saisine gouvernementale

Type de texte : [Avis](#)

Traité par : Section du Cadre de vie

Adopté le : 10/01/2001

Mandature : 1999-2004

Rapporteur :

Elgey Georgette

[Télécharger le texte](#)

PRÉSENTATION

Qu'appelle-t-on "archives orales" ? Comment connaître pleinement l'histoire du temps présent sans recueillir les témoignages oraux des acteurs ayant vécu ou participé à ces événements ? Pour que ces témoignages au même titre que les archives traditionnelles, avec lesquelles ils doivent être recoupés, puissent être utilisés par les chercheurs ou les simples citoyens, il convient de les doter d'un statut juridique, d'en fixer les conditions techniques et scientifiques de collecte, de conservation, de consultation...

Descripteur Eurovoc :

archives, histoire, législation, témoignage, collecte de données, France